



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1043

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque Office des sports d'arrondissement de Lyon

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1043 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT DE 2 000 EUROS A CHAQUE OFFICE
DES SPORTS D'ARRONDISSEMENT DE LYON
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A Lyon, chaque arrondissement, excepté le 2^{ème}, est doté d'un Office des sports d'arrondissement, communément appelé OFFISA. En lien avec l'Office des sports de Lyon, les OFFISA ont pour mission de fédérer les associations sportives de leur territoire autour d'un projet commun de valorisation de la pratique amateur.

Le Conseil d'administration de chacun des OFFISA est composé d'un-e président-e lui/elle-même issu-e d'une association sportive de l'arrondissement, de membres de l'Office des sports de Lyon et de l'adjoint-e aux sports d'arrondissement.

Les OFFISA animent le tissu associatif sportif de l'arrondissement. Ils sont un appui indispensable au développement de la politique sportive menée par la Ville de Lyon qui priorise l'accès de tous à des pratiques diversifiées et émergentes, sans distinction d'âge, de genre ou de moyens financiers, ainsi que les pratiques éco-responsables et inclusives en matière sociale, dans le fonctionnement quotidien des clubs comme dans les évènements qu'ils organisent.

Par ailleurs, les OFFISA mettent en valeur l'engagement des bénévoles, essentiel pour le développement de la vie sportive, à travers des évènements dédiés.

Interlocuteurs privilégiés des clubs, ils se font le relais des difficultés rencontrées par leurs dirigeants dans le contexte sanitaire, économique et social incertain lié à l'épidémie de Covid-19 que nous traversons.

Pour cette année de structuration des OFFISA autour de Conseils d'administration renouvelés, je vous propose d'allouer à chacun d'eux une subvention de fonctionnement de 2 000 euros, soit au total 14 000 euros, l'OFFISA du 1^{er} arrondissement ayant fait le choix de ne pas solliciter cette subvention, sa structuration n'étant pour l'heure pas achevée, et la mairie du 2^e arrondissement ne disposant pas d'un OFFISA.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 euros est allouée aux Offices des sports d'arrondissement (OFFISA) des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.
- 2- La dépense correspondante, d'un montant de 14 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 – Article 65748 – Fonction 30 – Ligne de crédit 42015 – Programme SPCLUBS – Opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET